

Image not found or type unknown



signature d'un devis

Par **cath27**, le **02/01/2020 à 22:19**

Bonjour,

J'ai signé en 2013 un devis pour la toiture de ma maison. Le couvreur m'a proposé une alternative a ce que j'ai demandé (étanchéité): des panneaux sandwichs. J'ai eu des problèmes d'infiltration d'eau et par la suite j'ai eu la connaissance de l'avis technique: le panneau posé n'est pas prévu pour le résidentiel mais pour les bâtiments agricoles et industriels....Avec cette information, je n'aurai jamais signé!

Le vendeur de matériau a pourtant délibérément ajouté la mention "résidentiel" sur sa documentation commerciale.

Quels recours sont possibles? Une toiture peut-elle être considérée comme conforme si l'avis technique n'est pas respecté?

Merci d'avance pour vos conseils

Bien cordialement